



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 083 JUSSAC
 ARRONDISSEMENT : 15 AURILLAC
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC AURILLAC

Accusé de réception en préfecture
 015-211500830-20250404-D2025-2-6-DE
 Date de télétransmission : 08/04/2025
 Date de réception préfecture : 08/04/2025

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 871 969	43,21	118,48	1 894 000	818 397	43,21	818 397
Taxe foncière non bâties (TFNB)	82 358	93,28	228,28	83 700	78 075	93,28	78 075
Taxe d'habitation (TH)	294 992	14,52	48,40	267 600	38 856	14,52	38 856
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					935 328		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 935 328 = 1,000000 Produit total de référence (total colonne 5) 935 328	43,21		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		93,28		
Taxe d'habitation (TH)		14,52		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	58 220			19 429	0	0	614	78 263

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 935 328	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 78 263	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 1 013 591
---	---	---	---	---

A AURILLAC

Le 14 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
 NATHALIE DESHAYES

Le
 Pour la Préfecture,

Le 04/04/2025
 Pour la Commune,

Maire
 Jean-François RODIER



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 083 JUSSAC
 ARRONDISSEMENT : 15 AURILLAC
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC AURILLAC

Accusé de réception en préfecture
 015-211500830-20250404-D2025-2-6-DE
 Date de télétransmission : 08/04/2025
 Date de réception préfecture : 08/04/2025

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	3 128
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	8 726
d. Logements sociaux	91

Taxe foncière non bâtie

	7 484
--	-------

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	197 306

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	12 989
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	209 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	57 800
c. Bases dégreuvées hors locaux vacants	15 510
d. Bases dégreuvées locaux vacants	16 226
e. Bases dégreuvées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	58 220

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,000742
d. Taux FB commune 2020	19,65
e. Taux FB département 2020	23,56

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	48,19	120,48	2,00000	118,48
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	92,97	232,43	4,15000	228,28
Taxe d'habitation (TH)	23,88	23,86	59,70	11,30000	48,40
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	10,10
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

30,09